



Communauté de Communes  
**PONTHIEU-MARQUENTERRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Somme

## Délibération du Conseil Communautaire De la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Séance du mardi 01 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le premier juin à 16 heures 00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle des Fêtes, sous la présidence de M. Claude HERTAULT.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	76

DELIBERATION N°DE_2021_0072
<b>ECONOMIE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DES METIERS</b>

Date de la convocation
21 mai 2021

Date d'affichage
21 mai 2021

<b><u>VOTES</u></b>
<b>EXPRIMES : 70</b>
<b>POUR : 69</b>
<b>CONTRE : 1</b>
<b>ABSTENTIONS : 1</b>
<b>NPPV : 5</b>

**Présents :** FARCY Pascal, BALESSENT Bruno, BERTHE Antoine, PATTE Claude, BOURGOIS Thibault, GERARD Olivier, BORDET Xavier, GAMARD Marcel, MOUTON Eric, DOYER Mathieu, VAQUEZ Sylvie, CREPIN Maurice, LEVEL Hervé, BOUCHEZ Franck, KLAPSIA Michel, BRIET Damien, BERON Maïté, SELLIER Philippe, ALEXANDRE Isabelle, MIRAMONT Dominique, DEVISME Frédéric, BAILLET Alain, KRAEMER Eric, VAN RIEK ONGHENA Marie Josée, DOUBLET Odile, NOEL Frédéric, DELEENS Stéphane, DELORME Véronique, EVRARD Philippe, HORNOY Arnaud, MERLIN Marie Jeanne, DELCOURT Pierre, PARMENT Philippe, DELANNOY Dominique, PLEY Olivier, SAUVAGE Laurent, DAMET Christophe, PIERRIN Philippe, MARTIN Jean Luc, HERTAULT Claude, CONTY José, CROISET Laurence, FORESTIER Maurice, MONFLIER Bernard, BALSAMO Martial, POUILLY Alain, DUCASTEL-MEJRI Sophie, LOUVET Gérard, ROUCOUX Annie, MAKO Serge, JAMEAS Jean-Jacques, FOURDINIER Marie Claire, BOST Patrick, HAREUX Dany, LEPAYSAN Joanni, MAGNIER Anita, PORQUET Joël, THUEUX Jacky, GOUESBIER Francis, FARCY Joël, MARTIN Jocelyne, LEPRINCE Etienne, POUPART Patricia, LECERF Dominique, SOUBRY Patrick, MARCASSIN Daniel, MIANNAY Thierry, HENOT Alain

**Elus représentés ayant donné pouvoir :** CAT René par MARCASSIN Daniel, HECQUET James par DOYER Mathieu, PRUVOT Jean-Paul par PIERRIN Philippe, GALLET Gérard par DELEENS Stéphane, CREPY Yves par MARCASSIN Daniel, PECQUET Jean Marie par CREPIN Maurice, CAROUGE Gisèle par HAREUX Dany, MONIN Yves par MARTIN Jocelyne

**Absent(s) :** MAILLY Vincent, FOUCONNIER Daniel, TAECK Guy, DULYS Jean-Claude, GUILLOT Bruno, NOIRET Jean Michel, DUBOIS Daniel, POUPART Henri, RENARD Richard, CANAL Valérie-Anne

**Excusé(s) :** VANHEE Christine, LABRY Jean Louis, BOURLO Pascal, DULARY Murielle, BOUCART Jean Charles, BOURGOIS Frédéric, VOLANT Marc, NESTER Paul, WATTEBLED Rachel, DUBOIS Vincent

**A titre informatif élus suppléés :** WALLET Daniel par DEVISME Frédéric, CARPENTIER Fabien par LEPRINCE Etienne, BACQUET Antoine par DAMET Christophe, DEMAREST Jean Louis par BALSAMO Martial, RIQUET Michel par HENOT Alain

**A été nommé(e) secrétaire :** Monsieur MOUTON Eric

**Objet de la Délibération :** ECONOMIE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DES METIERS

ABBEVILLE  
Date de réception de l'AR: 02/06/2021  
080-200070936-20210601-DE\_2021\_0072-DE

Vu le code général des collectivités locales,  
Vu les statuts de l'intercommunalité en leur dernière version actualisée du 2 juillet 2019  
Vu la compétence développement économique, et l'importance que représente dans le tissu entrepreneuriale les artisans sur le territoire Ponthieu-Marquenterre,

Le président expose au conseil communautaire :

*L'artisanat, une composante essentielle et singulière de l'économie de proximité*

Fruit d'une longue histoire et aujourd'hui première entreprise de France, les entreprises artisanales sont une composante essentielle de l'économie nationale, régionale, mais surtout territoriale.

Elles constituent un vecteur privilégié de développement durable, d'aménagement équilibré du territoire, permettant aux communes et groupements de communes de maintenir des services aux populations ainsi qu'une capacité d'attractivité, d'accueil et de fixation de la population. Dans le contexte actuel, l'artisanat est plus que jamais une valeur d'avenir dont le potentiel de développement et d'innovation est considérable.

L'artisanat contribue au développement du territoire par :

- la diversité des produits et des services privilégiant les circuits courts qu'il offre
- la création d'emplois non délocalisables accessibles à tous par le biais de la formation
- l'amélioration de la qualité de vie, de l'attractivité résidentielle, du lien social
- l'atout décisif qu'il pourrait constituer dans tout projet de développement touristique.

Avec plus de 250 métiers représentés, les entreprises artisanales sont particulièrement appréciées des Français. L'artisanat incarne de fait un statut, une histoire, une culture et des savoir-faire qui le différencient des autres activités économiques.

En privilégiant les circuits courts avec des produits et des services à la traçabilité sécurisante, l'artisanat est gage de qualité et d'excellence. A l'heure où les consommateurs redécouvrent les vertus de la qualité, de la proximité, du respect de l'environnement, de la recherche de l'authenticité des produits ou des services, cela confère à l'artisanat une responsabilité et une exigence toute particulière.

L'artisanat apporte ainsi une singularité qui est une richesse et un levier incontournable pour le développement des territoires et de l'emploi.

*Soutenir le développement de l'artisanat dans le territoire de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.*

La Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre a exprimé sa volonté de dialogue et d'engagement en faveur du développement de l'artisanat sur son territoire. Cette démarche a permis de passer de 610 entreprises en 2018 à 730 entreprises artisanales à début 2021.

Ainsi, au 1er janvier 2021 :

730 entreprises étaient inscrites au Répertoire des Métiers, dont 254 dans les services (soit 34.8 %), 244 dans le bâtiment (soit 33.4 %), 77 dans la Production (soit 10.5%) et 155 dans l'alimentation (soit 21.2%).

L'artisanat représente, en termes d'emploi, un poids important sur la communauté. 969 salariés et 65 contrats d'apprentissage.

ABBEVILLE

Date de réception de l'AR: 02/06/2021

080-200070936-20210601-DE\_2021\_0072-DE

Le solde de création est positif pour l'année 2020 avec 68 immatriculations pour 20 radiations, cependant nous sommes confrontés à la question du maintien des emplois et la transmission des savoir-faire : plus de 27 % des chefs d'entreprise avaient plus de 55 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2021 soit 201 dirigeants (dont 14% de plus de 60 ans). Un rajeunissement de la population artisanale est indispensable pour maintenir le niveau de service sur le territoire et la densité du tissu artisanal

Sur la base de cette photographie de l'artisanat sur la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre, la Communauté de Communes souhaite que le partenariat engagé permette une croissance de l'artisanat et renforce la capacité d'accueil de la Communauté de Communes pour les artisans et futurs artisans.

L'objectif de cette démarche et de cette mobilisation est de faire de la Communauté de Communes un espace d'accueil et de services dédiés à l'artisanat. Cette démarche qui s'inscrit dans le moyen et long terme doit contribuer prioritairement au développement économique, à la création d'emplois sur le territoire de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Le territoire de la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre a ainsi exprimé sa volonté et son engagement en faveur du développement de l'artisanat, qui se traduit par la conclusion d'une convention – cadre de partenariat pluriannuelle. Elle formalise les priorités et les modalités de la coopération entre la CMA et la Communauté de Communes Ponthieu – Marquenterre.

Le conseil communautaire ,décide, à la majorité, :

- de poursuivre le partenariat existant avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts – de – France ;
- d'autoriser le Président à signer la convention – cadre, mise en place avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (projet de convention d'objectifs en annexe), les crédits correspondants étant inscrits au BP2021 à l'imputation 6558 ;
- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération ;
- de mandater le Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,  
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Claude HERTAULT

